



Commission Régionale des AT-MP (CRAT-MP)



Durée du mandat :

4 ans

Mandature actuelle :

Mars 2022 - Mars 2026

Prochaine mandature :

Mars 2026 - Mars 2030



Fréquence des réunions :

4 fois par an minimum



Lieu des réunions :

Lyon



6 sièges MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaires actuels

- Daniel ROCHÉ - UIMM AURA - Président
- Michaël GUICHARD - UIMM AURA
- Cyril BONGIBAUT - MEDEF Lyon-Rhône

Suppléants actuels

- Eric CHAMBON - MEDEF Drôme-Ardèche
- Nicolas WALIONIS - MEDEF Lyon-Rhône
- Laurent ILTIS - France Chimie AURA



DESCRIPTION

La Commission Régionale des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles (CRAT/MP) de la CARSAT Rhône-Alpes est une instance paritaire réunissant représentants des employeurs et des salariés. Elle contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la politique régionale de prévention des risques professionnels. En lien étroit avec les services de la CARSAT, elle oriente les actions de prévention, relaie les dispositifs nationaux, pilote les Comités Techniques Régionaux (CTR) et participe à la tarification des risques professionnels (AT/MP). Elle joue ainsi un rôle stratégique dans l'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail sur le territoire rhônalpin.



MISSIONS

La CRATMP de la CARSAT Rhône-Alpes a pour objectif de :

- **Définir**, avec le Conseil d'Administration, les orientations régionales de la politique de prévention des risques professionnels, en cohérence avec les priorités nationales ;
- **Impulser et suivre** les actions des Comités Techniques Régionaux (CTR) en matière de santé et sécurité au travail ;
- **Assurer** le dialogue social territorial sur les enjeux liés aux accidents du travail et maladies professionnelles, dans une logique paritaire ;

Composition

La CRATMP est strictement paritaire (10 représentants des employeurs - dont 6 MEDEF et 10 représentants des organisations syndicales de salariés), et composée de membres choisis parmi le Conseil d'Administration et les Comités Techniques Régionaux.

Il s'agit d'une commission particulièrement importante pour les employeurs, la branche AT-MP étant financée par les cotisations des entreprises. C'est à ce titre que la présidence de cette instance est toujours confiée à un représentant des employeurs.

La CRATMP de la CARSAT Rhône-Alpes est donc constituée de la manière suivante :

- Collège patronal : 10 mandataires
 - 6 MEDEF dont la Présidence
 - 2 U2P
 - 2 CPME
- Collège salarial : 10 mandataires
 - 2 CFTC
 - 2 CGT dont la Vice Présidence
 - 2 CFE-GCG
 - 2 CFDT
 - 2 FO



PROFIL DU MANDATAIRE

- Adhérer à un MEDEF Territorial ou une Branche Professionnelle
- Avoir moins de 65 ans au moment de l'Assemblée Générale de désignation
- Connaître les enjeux et objectifs des politiques de santé rhônalpines

- **Contribuer** à la politique de tarification des AT/MP, notamment via l'examen des dispositifs incitatifs ;
- **Promouvoir** les outils, aides et dispositifs de prévention auprès des branches professionnelles, entreprises et partenaires sociaux ;
- **Évaluer** l'efficacité des actions de prévention et proposer des ajustements en fonction des réalités économiques et sociales régionales.



Commission de Recours Amiables (CRA)



Durée du mandat :

4 ans

Mandature actuelle :
Mars 2022 - Mars 2026
Prochaine mandature :
Mars 2026 - Mars 2030



Fréquence des réunions :

1 fois par an minimum



Lieu des réunions :

Lyon



1 siège MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Suppléant actuel

- Cyril BONGIBAUT - MEDEF Lyon-Rhône

En 2023 :

- Recours en droit : 246 décisions ont été prises, dont 194 en commission et 52 par délégation
- Remises de dettes : 677 décisions ont été prises, dont 266 en séance et 411 par délégation



DESCRIPTION

Cette commission permet aux assurés de disposer d'une voie de recours administrative (préalable et obligatoire à la judiciaire) lorsqu'ils sont confrontés à une décision d'un organisme de Sécurité sociale avec laquelle ils sont en désaccord. Le rôle de la CRA est alors d'examiner ces réclamations qui portent sur une thématique de droit ou sur une demande de remise de dette, et de statuer.



Commission d'Action Sociale (CAS)



Durée du mandat :

4 ans

Mandature actuelle :
Mars 2022 - Mars 2026
Prochaine mandature :
Mars 2026 - Mars 2030



Fréquence des réunions :

1 fois par an minimum



Lieu des réunions :

Lyon



4 sièges MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaires

- Daniel MOULIN - MEDEF Isère
- Pascal PROTON - MEDEF Lyon-Rhône

Suppléants

- Sophie CHAPPUI-BOUSQUET - MEDEF Lyon-Rhône
- Eric CHAMBON - MEDEF Drôme-Ardèche



MISSIONS

Cette commission a pour missions de :

- ▶ Prendre connaissance des budgets d'action sociale FNASSPA (Assurance retraite) et FNASSAM (Assurance Maladie) ;
- ▶ Examiner les projets de demande de subventions de fonctionnement et d'investissement pour décision ;



MANDATS

Composition

La Commission de Recours Amiables est constituée de la manière suivante :

- Collège patronal : 4 mandataires
 - 1 MEDEF
 - 2 CPME
 - 1 U2P
- Collège salarial : 4 mandataires
 - 1 CFE-CGC dont la Présidence
 - 1 CGT
 - 2 CFDT

Composition

La Commission d'Action Sociale est constituée de la manière suivante :

- Collège patronal : 10 mandataires
 - 4 MEDEF
 - 4 CPME
 - 2 U2P
- Collège salarial : 10 mandataires
 - 2 FO dont la Présidence
 - 2 CFTC
 - 2 CFDT
 - 2 CGT
 - 2 CFE-CGC

Ainsi que 2 mandataires au titre des personnes qualifiées et 2 au titre de la Mutualité.

- ▶ Examiner les demandes de prêts pour les lieux de vie collectifs et de subventions pour décision ;
- ▶ Partager les résultats d'évaluation des offres de service et des écoutes clients ;
- ▶ Prendre connaissance d'études réalisées dans le domaine du vieillissement.



Commission des marchés



Durée du mandat :

4 ans

Mandature actuelle :

Mars 2022 - Mars 2026

Prochaine mandature :

Mars 2026 - Mars 2030



Fréquence des réunions :

1 fois par an minimum



Lieu des réunions :

Lyon



2 sièges MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaire actuel

- Laurent HUYGHE - MEDEF Haute-Savoie

Suppléant actuel

- Nicolas WALIONIS - MEDEF Lyon-Rhône

Composition

La Commission des marchés est constituée de la manière suivante :

- Collège patronal : 6 mandataires
 - 2 MEDEF
 - 2 CPME
 - 2 U2P dont la Présidence
- Collège salarial : 6 mandataires
 - 2 CFDT
 - 1 FO
 - 2 CFE-CGC

Ainsi que 2 mandataires au titre des personnes qualifiées.



DESCRIPTION

La commission a examiné le dossier présenté suite à l'appel d'offres concernant le nettoyage des locaux et cloisons vitrées des différents bâtiments de la Carsat Rhône-Alpes, ainsi que les études techniques et financières réalisées suite aux appels d'offres concernant :

- Le traitement des flux papier ;
- La prestation d'appels entrants et sortants et la fourniture d'une offre téléphonique « bien vieillir » pour les Carsat Auvergne et Rhône-Alpes ;
- L'achat de mobilier de bureau.



Commission Réclamation Compte Professionnelle Prévention (CRC2P)



Durée du mandat :

4 ans

Mandature actuelle :

Mars 2022 - Mars 2026

Prochaine mandature :

Mars 2026 - Mars 2030



Fréquence des réunions :

1 fois par an minimum



Lieu des réunions :

Lyon



2 sièges MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaire actuel

- Eric CHAMBON - MEDEF Drôme-Ardèche

Suppléant actuel

- Cyril BONGIBAUT - MEDEF Lyon-Rhône

Composition

La Commission Réclamation Compte Professionnelle Prévention est constituée de la manière suivante :

- Collège patronal : 6 mandataires
 - 2 MEDEF
 - 2 CPME
 - 2 U2P dont la Présidence
- Collège salarial : 6 mandataires
 - 2 CFDT
 - 1 FO
 - 1 CGT
 - 2 CFE-CGC



DESCRIPTION

Cette commission doit émettre un avis motivé concernant l'exposition effective du salarié au(x) facteur(s) de risque(s) concerné(s) sur la base d'un dossier de réclamation présenté par le conseiller enquêteur.

En 2023, 34 dossiers de réclamation ont été soumis à l'avis de cette commission et portent sur des années et des facteurs multiples. La commission a suivi l'avis du conseiller enquêteur sur l'ensemble des dossiers. Le Directeur Général a, pour sa part, suivi l'avis de la commission.

COMMISSIONS RÉGLEMENTAIRES & STRUCTURES CONNEXES



Commission des sanctions administratives



Durée du mandat :

4 ans

Mandature actuelle :

Mars 2022 - Mars 2026

Prochaine mandature :

Mars 2026 - Mars 2030



Fréquence des réunions :

1 fois par an minimum



Lieu des réunions :

Lyon



2 sièges MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaire actuel

- **Pascal PROTON** - MEDEF Lyon-Rhône

Suppléant actuel

- **Laurent HUYGHE** - MEDEF Haute-Savoie

1 poste à pourvoir

Composition

La Commission des marchés est constituée de la manière suivante :

- Collège patronal : 4 mandataires
 - 2 MEDEF
 - 2 CPME
- Collège salarial : 4 mandataires
 - 1 CGT dont la Présidence
 - 1 CFTD
 - 1 FO
 - 2 CFE-CGC



DESCRIPTION

La loi de financement de la Sécurité sociale 2023 a fait évoluer le rôle de la commission des sanctions administratives. En effet, à compter du 1er janvier 2023, elle devient un préalable obligatoire pour toute intention de sanctionner un assuré dont le trop-perçu est supérieur à 4 fois le plafond mensuel de la Sécurité sociale. Elle intervient dès lors pour avis sur la matérialité des faits, la nature de la sanction et son montant. La commission des sanctions administratives n'est désormais plus une voie de recours gracieux.



Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie



Durée du mandat :

4 ans

Mandature actuelle :

Mars 2022 - Mars 2026

Prochaine mandature :

Mars 2026 - Mars 2030



Fréquence des réunions :

1 fois par an minimum



Lieu des réunions :

Lyon



2 sièges MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Ardèche

- **Eric CHAMBON** - MEDEF Drôme-Ardèche

Ain

- **Cyril BONGIBAUT** - MEDEF Lyon-Rhône

Composition

Afin de répondre aux spécificités propres à chaque public, le CDCA est composé de deux formations spécialisées : une formation pour les questions relatives aux personnes handicapées et une formation pour les personnes âgées.

Ces deux formations sont composées chacune de 4 collèges :

- Premier collège : représentants des retraités, des personnes âgées, des proches aidants et des personnes handicapées
- Deuxième collège : représentants des institutions (État, Conseil Départemental, ARS, ANAH, Caisses...)
- Troisième collège : représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, dont les représentants des employeurs
- Quatrième collège : représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées

Au sein des Conseils départementaux, le MEDEF est représenté dans l'Ardèche et l'Ain.



DESCRIPTION

Le CDCA, établi par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, vise à renforcer la participation des personnes dans l'élaboration des politiques publiques concernant le handicap et la vieillesse. Composé de représentants d'institutions, de personnes âgées, de personnes handicapées et de professionnels, il donne son avis sur ces sujets.

Présidé par le président du Conseil départemental, il aspire à renforcer la démocratie participative et à co-construire les politiques publiques locales en collaboration avec les intéressés et les professionnels du secteur.



Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif



Durée du mandat :

4 ans

Mandature actuelle :

Mars 2022 - Mars 2026

Prochaine mandature :

Mars 2026 - Mars 2030



Fréquence des réunions :

1 fois par an minimum



Lieu des réunions :

Lyon



4 sièges MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Ain

- Cyril BONGIBAUT - MEDEF Lyon-Rhône

Ardèche

- Eric CHAMBON - MEDEF Drôme-Ardèche

Isère

- Daniel MOULIN - MEDEF Isère

Rhône & Métropole

- Pascal PROTON - MEDEF Lyon-Rhône

Composition

La CNSA pilote et anime les conférences des financeurs au niveau national. Chaque département ou métropole est quant à lui responsable de l'animation de la conférence des financeurs sur son territoire : elle est présidée par le président de la Métropole de Lyon. Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant en assure la vice-présidence. Au sein de la conférence siègent des représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie, des fédérations des institutions de retraite complémentaire et des organismes régis par le code de la mutualité.



DESCRIPTION

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) a pour objectif de coordonner dans chaque département les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs financements dans le cadre d'une stratégie commune.



Conseil d'Administration de la Fédération d'Aubigny



Durée du mandat :

4 ans

Mandature actuelle :

Mars 2022 - Mars 2026

Prochaine mandature :

Mars 2026 - Mars 2030



Fréquence des réunions :

1 fois par an minimum



Lieu des réunions :

Lyon



4 sièges MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaires actuels

- Daniel MOULIN - MEDEF Isère
- Eric CHAMBON - MEDEF Drôme-Ardèche
- 1 poste à pourvoir
- Nicolas WALIONIS - MEDEF Lyon-Rhône

Composition

Le Conseil d'Administration de la Fédération d'Aubigny est composé de la manière suivante :

- Collège patronal : 10 mandataires
 - 4 MEDEF
 - 4 CPME
 - 2 U2P
- Collège salarial : 10 mandataires
 - 2 FO
 - 2 CFE-CGC
 - 2 CFTC
 - 2 CFDT
 - 2 GCT
- 2 mandataires au titre des personnes qualifiées et 2 au titre de la Mutualité.